

## ACCUSE DE RECEPTION

*Cet accusé de réception vous est transmis suite à la validation de votre demande de publication.*

*Après traitement et vérification par nos services, Médialex vous adressera une attestation de parution confirmant la date de parution possible dans le ou les supports demandés.*

**De la part de : Médialex**  
**Identifiant annonce : 21323619 / Zone 20**

Rennes,  
Le 02/12/2022 16:05

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

**SOPHIE COLLET**  
**LANNION TREGOR COMMUNAUTE SERVICE ASSAINISSEMENT**

le texte d'annonce légale ci-dessous :

*LANNION TREGOR COMMUNAUTÉ SERVICE  
ASSAINISSEMENT*

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE PLEUDANIEL**

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor-Communauté en date du 18/11/2022 une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la commune de Pleudaniel

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Pleudaniel pendant la période du 5 janvier 2023 au 8 février 2023.inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de Lannion-Trégor-Communauté <https://www.lannion-tregor.com/fr/eau-assainissement/l-assainissement-collectif.html>

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

-Soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de Pleudaniel (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) ;

-Soit par courrier adressé à la commissaire enquêtrice en mairie de Pleudaniel, avant la clôture de l'enquête ;

-Soit par courriel, [za-pleudaniel.enquetepublique@lannion-tregor.com](mailto:za-pleudaniel.enquetepublique@lannion-tregor.com);

-Soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie de Pleudaniel : Le jeudi 5 janvier de 9h à 12h et le mercredi 8 février de 9h à 12h.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de Lannion-Trégor Communauté le dossier avec son rapport et ses

conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera adressée à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, au Maire de Pleudaniel et au Président du Tribunal Administratif.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Pleudaniel tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Lannion-Trégor Communauté (Service eau-assainissement, téléphone : 06 33 08 35 56 et adresse électronique : virginie.davenas@lannion-tregor.com).

*Le Président Gervais EGAULT*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Cette annonce enquête publique 1er avis a été reçue pour une demande de publication dans :**

Date	Support	Département
<b>Le 21 décembre 2022</b> (date définie sous réserve)	<b>Ouest-France</b> (support papier)	<b>22 - COTES D'ARMOR</b>
<b>Le 21 décembre 2022</b> (date définie sous réserve)	<b>Le Telegramme</b> (support papier)	<b>22 - COTES D'ARMOR</b>

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

